

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 6 septembre 2022

Convocation du : 30/08/2022

Le six septembre deux mille vingt deux à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, F ROUCHALEOU, S BONNIN, E DUFOURG, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, C EBERHARDT, L AMAURY

Procuration : V LAGARDERE à E DUFOURG

La procuration de Sabrina MOULLEC à Eric DUFOURG a été refusée puisque une procuration déjà déposée.

SECRETAIRE : Angela BALSAMELLI

ORDRE DU JOUR :

- Présentation par le concepteur de l'application INTRAMUROS
- RPQS
- Point sur les incendies
- Enquête publique parc photovoltaïque
- Auberge (carport)
- Décision modificative commune n°1
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROSELLE Tristan, Assistant communication de la Cdc du Sud Gironde pour présentation de l'application INTRAMUROS.

Trois administrateurs sont nommés : Monsieur le Maire, Eric DUFOURG, 1^{er} adjoint et Marjorie DUCOS, secrétaire de mairie.

Le RPQS est retiré de l'ordre du jour puisque les données définitives ne sont pas disponibles le jour de la séance.

Monsieur le Maire informe que Madame Sabrina MOULLEC, 2^{ème} adjointe a posé sa démission du conseil le 2 septembre dernier. La procédure est la suivante, le Maire reçoit la démission et avertit le Préfet en lui envoyant copie de la lettre.

⇒ POINT SUR LES INCENDIES :

Monsieur le Maire remercie vivement les personnes bénévoles qui ont participé à la garde du feu lors de l'incendie qui a sévi cet été à Landiras.

Un incendie s'est déclaré également à Cazalis le 20 septembre. Monsieur le Maire remercie les pompiers car leur intervention rapide a limité la surface brûlée à 1 ha en plein lande.

Il remercie de plus les élus et les délégués DFCI, M. CARDOUAT et M. GIRESSE qui ont assumé la garde du feu pendant 10 jours.

Loïc AMAURY propose que des arrosoirs et des pioches soient achetés par la commune pour facilement gérer les incendies. Proposition acceptée à l'unanimité.

⇒ ENQUETE PUBLIQUE PARC PHOTOVOLTAIQUE :

Monsieur le Maire informe les élus que l'enquête publique aura lieu le 6 octobre à 19 heures à la salle des fêtes.

⇒ AUBERGE (CARPORT) :

Monsieur le Maire soumet la demande de M. et Mme PARISOT, gérants de l'auberge qui souhaitent installer un carport pour abriter leur brasero et ainsi pouvoir continuer même en hiver leur service.

L'installation d'un carport est soumise à déclaration et taxée. La commune est propriétaire du terrain et donc devra payer la taxe d'aménagement.

Les élus, y compris à cause de l'impact qu'une telle structure pourrait avoir sur la devanture de l'auberge, refusent la demande. **9 CONTRE/9**

⇒ DECISION MODIFICATIVE COMMUNE N°1 :

La secrétaire explique qu'une erreur a été relevée par la Trésorerie quant à l'équilibre des comptes de virements de section à section.

Une DM sera donc faite pour rétablir l'équilibre des comptes qui n'a aucun impact sur le budget.

A l'unanimité des membres présents, les élus VALIDENT la décision modificative n°1 pour la commune. **9 POUR**

QUESTIONS DIVERSES

Déploiement de la fibre :

Monsieur le Maire a relancé la chef de projet de chez orange pour savoir où en est le déploiement de la fibre à Cazalis. Pas de nouvelles. Le déploiement s'arrête devant la mairie.

Œuvre constellation de Cazalis:

Le mercredi 7 septembre à 10 h, choix de l'emplacement de l'œuvre et installation des patelles sur le chemin.

Le jeudi 8, installation toute la journée.

Le vendredi 9, découverte avec les scolaires.

Le samedi 10 à 10 heures, balade découverte ouverte au public

LGV

Une manifestation anti-LGV aura lieu le 1^{er} octobre à 10 heures à Langon si accord du Maire de Langon. Départ gare de Langon et arrivée sur le perron de la Sous-Préfecture.

Fêtes de la St Babylon

Monsieur le Maire remercie le Comité des fêtes et les bénévoles pour cette fête du village qui s'est très bien déroulée.

Loïc AMAURY demande à ce que soit rajouté un deuxième container poubelles à la salle des fêtes.

Candélabres éteints

Devant chez Loïc AMAURY et devant chez Eric DUFOURG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.